

PROJETS VERTS 2022

RÉSEAU DE SURVEILLANCE VOLONTAIRE DES LACS (RSVL)

Le programme d'aide pour le réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) est reconduit. Le montant maximum est de **300 \$** par association de lacs enregistrée (ou au coût réel, si moindre).

Pour l'inscription, vous devez déposer votre demande de subvention au Service d'urbanisme et d'environnement et envoyer une preuve d'inscription et de facturation à cet effet.

VALORISATION DES ASSOCIATIONS DE LACS

Volet valorisation des associations de lacs (projet lié à l'environnement). La contribution est d'un maximum de **500 \$** par association, ou moins. Selon le nombre de demandes et le coût du projet déposé.

Vous devez déposer une présentation de votre projet et remplir le formulaire attitré, au plus tard le 8 avril 2022, afin que le comité puisse procéder à une sélection parmi les demandes reçues.

PLAN D'ACTION DE CONNAISSANCE DES LACS

Un plan d'action de connaissance des lacs, ainsi que le dépistage du myriophylle à épi.

Le plan d'action en termes de données comprend :

- l'inventaire du myriophylle à épi;
- le stade tropique du lac;
- le profil physico-chimique du lac;
- l'analyse cartographique du bassin versant;
- l'inventaire du substrat et des plantes indigènes;
- l'information et sensibilisation auprès des riverains.



Les groupes de lacs :

2022 :

Le groupe 1 ⇒ lac Tibériade, lac Marsan, lac Paquet, lac Vert et le réservoir Kiamika

Le groupe 3 ⇒ lac Brunet, lac Cloche, lac Lacoste, lac Malo, petit lac Lanthier, lac Noir et petit lac Noir

2021 :

Le groupe 2 ⇒ lac Boileau, lac Lanthier, lac Bois-Francis, lac Castor, lac la Haie et lac Gaumont

- Réalisé en 2021 / pour consulter le rapport de chacun des lacs du groupe 2, voir sur le site Web de la Ville : [riviere-rouge.ca / Réglementation et permis / Lacs / informations et données](http://riviere-rouge.ca/Réglementation_et_permis/Lacs/informations_et_données)

MYRIOPHYLLE À ÉPI

Suivi du dossier myriophylle à épi au lac Tibériade

Principalement, la continuité de l'arrachage dans les zones de faible densité, ainsi qu'un inventaire annuel de la situation.

AIDE FINANCIÈRE POUR LE REMPLACEMENT D'UN SYSTÈME SANITAIRE

Le programme d'aide financière pour le remplacement d'un système sanitaire est reconduit. Le montant offert est de **500 \$**.

Pour les propriétaires concernés, la subvention est remise après la réception du rapport d'inspection faisant état de la conformité du système et conformément aux modalités du règlement applicable.



PROGRAMME DE REBOISEMENT

Le **programme de reboisement** sera reconduit

Nous offrons la possibilité aux propriétaires riverains d'acheter, à prix réduit, une variété d'arbres et d'arbustes dont les espèces ont été spécialement sélectionnées pour la restauration des rives.

- Inscription obligatoire d'ici le 27 mai 2022. Surveiller l'annonce à cet effet.

MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

Distribution d'arbres à nos bureaux du Service d'urbanisme et d'environnement durant les heures d'ouverture régulières, habituellement dans la semaine du 16 mai. Restez à l'affût!